



## ARRETE MUNICIPAL

DIRECTION : DGA Ressources  
SERVICE : Direction des Ressources Humaines

DRH N° 2026 - 714  
Date : **27 AVR. 2026**  
Mis en ligne le : **28 AVR. 2026**

### **OBJET : ARRETE DE DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL**

**N° Acte : 5 - 3**

Le Maire de la commune de Vitrolles,  
Vu le Code Général des Collectivités  
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son titre V du livre II  
Vu la délibération n° 22 – 85 du 31 mai 2022 portant création du Comité social territorial et fixant le nombre de représentants du personnel à 8,  
Vu les élections professionnelles du 8 décembre 2022  
Considérant qu'il y a lieu de désigner les représentants de la commune pour siéger au Comité Social Territorial

### **A R R E T E**

Article 1<sup>er</sup> : Sont désignés pour siéger en qualité de membres du Comité Social Territorial représentant la collectivité les élus suivants :

8 titulaires : Daniel AMAR – Lalia ATTAF – Malik MERSALI – Martine MIGLIOR – Frédéric IZACARD – Michel PIQUET – Isabelle CHAUVIN – Nadine CUILIERE

8 suppléants : Anissa MERAKCHI – Jean-Luc RUFFIN – Isabelle ROVARINO – Roxane MORO – Lionel GUARDADO – Malick SAHRAOUI – Julien MENGEAUD – Dominique SOW

Article 2 :

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131-1 du CGCT accomplies.

Article 3 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

  
Le Maire,  
**Loïc GACHON**